

**Commune de Saint Genouph**

## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 11 Juillet 2017

L' an 2017 et le 11 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Genouph, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de Monsieur AVENET Christian Maire

**Etaient présents** : M. AVENET Christian, Maire, Mmes : BOSSÉ Alice, FRETON Monique, HEMOND Sylvie, SUARD Patricia, MM : BARBÉ Patrick, BOISSÉ Jacques, FERRIERES Stéphane, GUIBOUT Jean-Michel, ROYER Eric

**Excusé** ayant procuration : M. VALLET Jean-Pascal à Mme HEMOND Sylvie

**Absentes** : Mmes CARVALHO Valérie, COUVERTIER Nathalie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10
- Votants : 11

**Date de la convocation** : 05/07/2017

**Date d'affichage** : 05/07/2017

**Madame FRETON Monique** a été nommé(e) secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 30 juin 2017.  
Le compte rendu n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **Sommaire**

1- PERSONNEL : CREATION DE POSTE, MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Délibération 2017-37

2- FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - Délibération 2017-38

\*\*\*\*

#### **2017-37 - PERSONNEL : CREATION DE POSTE, MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

#### **Création de poste pour mutation**

**Considérant** qu'un deuxième poste doit être créé afin de permettre la mutation d'un adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet à compter du 15 septembre 2017 suite à la vacance du poste,

**Considérant** que les postes suivants créés par délibération n°2017-32 en date du 07/06/2017 doivent être supprimés :

- un poste de rédacteur territorial principal de 2ème classe à temps complet,
- un poste de rédacteur territorial à temps complet,

- un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet.

Il appartient au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination de l'agent, et de charger M. le Maire d'établir la déclaration de vacance d'emploi.

Le tableau des effectifs sera donc modifié,

Vu le Code général des collectivités territoriales, Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34

Vu le tableau des effectifs

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide**

> D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée

> de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à compter du 15 septembre 2017

> d'inscrire au budget les crédits nécessaires

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**2017-38 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier du Conseil Départemental d'Indre et Loire en date du 30 juin 2017 demandant une participation financière au titre de l'année 2017 pour le dispositif du fonds de solidarité au Logement qui constitue un outil privilégié tant pour l'accès que pour le maintien dans le logement du secteur privé et public.

Le montant de cette participation s'élève à 0.45 euros par habitant soit 380.00 €.

Après exposé du dossier par Mr le Maire,

**Considérant** la demande de participation formulée par le Conseil Départemental d'Indre et Loire,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**> décide** d'apporter son soutien financier pour l'année 2017 au Fonds de solidarité pour le logement établi sur la base de 0.45 euros par habitant.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

Séance levée à: 20:45

En mairie, le 17/07/2017

La Secrétaire  
FRETON Monique

Le Maire  
Christian AVENET